



*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> mars 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Boris Calame : Réalité économique du commerce de détail : quels sont les critères d'évaluation et la composition du panel de référence genevois qui sont pris en considération ?**

En date du 16 décembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*L'OCSTAT (office cantonal de la statistique) publie régulièrement des statistiques et des analyses qui tendent à illustrer, au travers d'enquêtes conjoncturelles, la situation économique de nombre de domaines d'activités économiques.*

*Pour le commerce de détail, il est stipulé sur le site de l'OCSTAT qu'en :*

- **Décembre 2021 : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste clairement bonne dans l'alimentaire et satisfaisante dans le non-alimentaire<sup>1</sup>.**
- **Janvier 2022 : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois demeure bonne dans le secteur alimentaire. Jugée**

---

<sup>1</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire ont nettement progressé au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en novembre dernier est en forte hausse par rapport à celle de novembre 2020. Pour les trois prochains mois, les commerçants prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires, tant dans l'alimentaire que dans le non-alimentaire. A six mois, si une amélioration de la marche des affaires est pressentie dans l'alimentaire, aucun changement n'est attendu dans le non-alimentaire.

*satisfaisante au mois précédent, elle s'améliore et devient également bonne dans le non-alimentaire<sup>2</sup>.*

- *Février 2022 : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste franchement bonne dans l'alimentaire et satisfaisante dans le non-alimentaire<sup>3</sup>.*
- *Mars 2022 : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste clairement favorable dans l'alimentaire. En revanche, dans le non-alimentaire, elle se détériore et devient maussade<sup>4</sup>.*
- *Avril 2022 : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois demeure franchement bonne dans le secteur alimentaire. Dans le non-alimentaire, jugée maussade au mois précédent, elle s'améliore quelque peu et devient satisfaisante<sup>5</sup>.*

---

<sup>2</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire ont progressé au cours des trois derniers mois. La fréquentation des magasins observée en décembre dernier est en hausse par rapport à celle de décembre 2020. Pour les trois prochains mois, une baisse du chiffre d'affaires est anticipée dans l'ensemble de la branche. A six mois, une amélioration de la marche des affaires est en revanche attendue dans l'alimentaire, alors qu'une faible dégradation est prévue dans le non-alimentaire.

<sup>3</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire ont progressé au cours des trois derniers mois. En revanche, la fréquentation des magasins observée en janvier est stable par rapport à celle de janvier 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont favorables dans l'ensemble de la branche. Le chiffre d'affaires devrait croître et une amélioration de la marche des affaires est escomptée.

<sup>4</sup> Pour l'ensemble de la branche, au cours des trois derniers mois, la situation bénéficiaire s'est consolidée, tandis que le volume des ventes s'est stabilisé. De son côté, la fréquentation des magasins observée en février est en hausse par rapport à celle de février 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont bonnes dans l'ensemble de la branche. Le chiffre d'affaires devrait augmenter et une amélioration de la marche des affaires est attendue.

<sup>5</sup> Pour l'ensemble de la branche, au cours des trois derniers mois, le volume des ventes est resté inchangé, alors que la situation bénéficiaire s'est contractée. De son côté, la fréquentation des magasins observée en mars est en baisse par rapport à celle de mars 2021. Pour les trois prochains mois, les détaillants tablent sur une croissance de leur chiffre d'affaires, tant dans le domaine de l'alimentaire que dans celui du non-alimentaire. De même, à six mois, la marche des affaires devrait s'améliorer, de façon encore plus marquée dans l'alimentaire.

- **Mai 2022 :** *La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste largement favorable dans l'alimentaire. Dans le non-alimentaire, elle demeure satisfaisante*<sup>6</sup>.
- **Juin 2022 :** *La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste clairement favorable dans l'alimentaire. Dans le non-alimentaire, elle est considérée comme juste satisfaisante*<sup>7</sup>.
- **Juillet 2022 :** *La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste franchement bonne dans le secteur alimentaire et satisfaisante dans le non-alimentaire*<sup>8</sup>.
- **Août 2022 :** *La situation des affaires dans le commerce de détail genevois demeure franchement bonne dans l'alimentaire et satisfaisante dans le non-alimentaire*<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire se sont stabilisés au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en avril est en baisse par rapport à celle d'avril 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont bonnes dans l'ensemble de la branche. Les détaillants anticipent une croissance de leur chiffre d'affaires à court terme et une amélioration de la marche de leurs affaires à plus long terme.

<sup>7</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes s'est stabilisé et la situation bénéficiaire s'est quelque peu améliorée au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en mai est en hausse par rapport à celle de mai 2021. Pour les trois prochains mois, si les détaillants tablent sur une augmentation du chiffre d'affaires dans le domaine de l'alimentaire, une stabilisation est attendue dans le non-alimentaire. A un horizon de six mois, l'ensemble des commerçants escomptent une amélioration de la marche de leurs affaires.

<sup>8</sup> Pour l'ensemble de la branche, au cours des trois derniers mois, le volume des ventes demeure inchangé, tandis que la situation bénéficiaire se contracte quelque peu. De son côté, la fréquentation des magasins observée en juin est en hausse par rapport à celle de juin 2021. Pour les trois prochains mois, les détaillants s'attendent à une croissance de leur chiffre d'affaires dans le domaine alimentaire et à une stabilisation dans le non-alimentaire. A un horizon de six mois, l'ensemble des commerçants anticipent une amélioration de la marche de leurs affaires.

<sup>9</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes est resté stable et la situation bénéficiaire s'est renforcée au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en juillet est en forte hausse par rapport à celle de juillet 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont favorables dans l'ensemble de la branche. Les détaillants prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires à court terme et une amélioration de la marche de leurs affaires à plus long terme.

- **Septembre 2022** : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois demeure clairement bonne dans l'alimentaire. En revanche, dans le non-alimentaire, elle se détériore et devient maussade<sup>10</sup>.
- **Octobre 2022** : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois reste franchement bonne dans le secteur alimentaire. Dans le non-alimentaire, jugée maussade en septembre, elle devient satisfaisante<sup>11</sup>.
- **Novembre 2022** : La situation des affaires dans le commerce de détail genevois demeure clairement bonne dans l'alimentaire et satisfaisante dans le non-alimentaire<sup>12</sup>.

Sur cette période de douze mois, allant de décembre 2021 à novembre 2022, c'est deux catégories distinctes qui sont « évaluées », soit :

**L'alimentaire** : où il apparaît une certaine stabilité économique, ceci avec une évaluation allant de « clairement favorable » (2×), « largement favorable » (1×), « [demeure] bonne » (1×), clairement bonne » (3×), « franchement bonne » (5×), soit **qualifiée de « bonne » au 5/6 (10/12)**, avec quelques variations peu explicites.

**Le non-alimentaire** : où il apparaît une bien plus grande instabilité, ceci avec une évaluation allant de « maussade » (2×), « juste satisfaisante » (1×),

---

<sup>10</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes a diminué et la situation bénéficiaire s'est stabilisée au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en août est en hausse par rapport à celle d'août 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont favorables dans l'ensemble de la branche. Les détaillants prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires à court terme et une amélioration de la marche de leurs affaires à plus long terme.

<sup>11</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire se sont stabilisés au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en septembre est en hausse par rapport à celle de septembre 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont optimistes dans l'ensemble de la branche. Les détaillants escomptent une croissance de leur chiffre d'affaires à court terme et une amélioration de la marche de leurs affaires à plus long terme.

<sup>12</sup> Pour l'ensemble de la branche, le volume des ventes et la situation bénéficiaire sont restés stables au cours des trois derniers mois. De son côté, la fréquentation des magasins observée en octobre est en hausse par rapport à celle d'octobre 2021. Pour les trois à six prochains mois, les perspectives sont favorables dans l'ensemble de la branche. Les détaillants anticipent une augmentation de leur chiffre d'affaires à court terme et une amélioration de la marche de leurs affaires à plus long terme.

« satisfaisante » (8×) et « [également] bonne » (1×), soit **qualifiée de « satisfaisante » au 2/3 (8/12)**.

*Quand l'on considère ces informations et que l'on élargit les discussions avec les milieux patronaux représentatifs (faïtières et associations patronales), on doit s'étonner de l'important décalage exprimé entre l'analyse conjoncturelle de l'OCSTAT, tant au niveau des « constats » que des « perspectives », et l'expression des milieux concernés. Il est alors à se demander d'où sont issues les données permettant de former la statistique, comment est réalisée l'évaluation, quels sont les critères qui permettent de l'exprimer et quelle est l'échelle d'appréciation.*

*Mes questions au Conseil d'Etat, à ses services et à l'OCSTAT, que je remercie par avance pour leurs réponses, sont les suivantes :*

- 1. **Quelle est la méthodologie précise utilisée pour consulter/sonder les « détaillants », quel est le taux de retours et quelle est la « constance » à répondre de la part de ceux-ci ?***
- 2. **En matière de représentativité et de façon distincte, par qui sont composés les panels qui permettent l'évaluation de la situation du commerce de détail, respectivement pour les secteurs « alimentaire » et « non-alimentaire », ceci notamment en matière de typologie de l'activité (domaines couverts, taille des entreprises,...) ?***
- 3. **Quels sont les critères qui permettent d'évaluer la situation actuelle et à venir, notamment les projections conjoncturelles (cf. notes de bas de pages) ?***
- 4. **Quelle est la composition de l'échelle d'évaluation (maussade, satisfaisante, favorable, bonne,...) et le sens des termes utilisés, notamment des « qualificatifs » complémentaires à l'exemple de « clairement [favorable] », « largement [favorable] » ou encore « franchement [bonne] » ?***
- 5. **Quelles sont les réponses données par l'Etat à la situation économique du commerce de détail et, plus particulièrement, à la très faible appréciation portée au domaine « non alimentaire » du commerce de détail ?***
- 6. **Le cas échéant, quelles sont les mesures [complémentaires] qui pourraient être envisagées et/ou mises en œuvres par l'Etat pour assurer le maintien, à Genève, d'une diversité du commerce de détail, plus particulièrement des plus petits commerces qui créent de l'emploi et du lien social dans les quartiers ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1. Quelle est la méthodologie précise utilisée pour consulter/sonder les « détaillants », quel est le taux de retours et quelle est la « constance » à répondre de la part de ceux-ci ?*
- 2. En matière de représentativité et de façon distincte, par qui sont composés les panels qui permettent l'évaluation de la situation du commerce de détail, respectivement pour les secteurs « alimentaire » et « non-alimentaire », ceci notamment en matière de typologie de l'activité (domaines couverts, taille des entreprises,...) ?*

Les résultats auxquels la question écrite ordinaire 3913 se réfère sont extraits d'une enquête menée pour le canton de Genève par le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF).

L'enquête a pour but de dégager les tendances de la marche des affaires dans le commerce de détail genevois en interrogeant un échantillon de cheffes et de chefs d'entreprise volontaires. Au moyen de questions de nature principalement qualitative sur l'évolution récente constatée, sur l'appréciation de la situation présente et sur les perspectives d'évolution, l'enquête permet de saisir les tendances de la marche des affaires.

Les questions s'adressent aux dirigeantes et dirigeants, qui doivent y répondre en se fondant sur la connaissance qu'ils ont de la situation de leur propre entreprise. Une consultation de la comptabilité n'est pas nécessaire.

En pratique, l'enquête est menée chaque mois par le KOF auprès d'un panel d'environ 150 commerces, qui occupent environ 5 000 collaboratrices et collaborateurs. Selon les critères du KOF, la représentativité est suffisante s'il y a au moins 5% des entreprises et au moins 10% des emplois. Tel est le cas avec, en 2022, 7% d'entreprises et 27% des emplois recensés dans le canton.

Selon la catégorisation du KOF, dans l'enquête sont classés dans le secteur « alimentaire » les commerces suivants : « hypermarchés, grands magasins, épicerie » et « magasins spécialisés dans l'alimentaire ». Le secteur « non alimentaire » couvre les commerces proposant les produits suivants : « ordinateurs, télécommunication, audio/vidéo; textile, quincaillerie, peinture, tapis, moquettes, électroménagers, meubles, instruments de musique; livres, journaux, musique, articles de sport, jeux; habillement, fourrures, accessoires, chaussures, maroquinerie, produits pharmaceutiques, parfumerie, droguerie, fleurs, horlogerie, vente par correspondance, Internet, etc. ».

La participation à l'enquête se fait sur base volontaire. Les commerçantes et commerçants sont encouragés à y participer, mais n'y sont pas obligés. Cela étant, le nombre de participantes et participants à l'enquête est stable au fil du temps, ce qui signifie que les commerces sollicités répondent de manière régulière. Si la représentativité globale est suffisante, c'est aussi le cas en termes de taille d'entreprise et de typologie de l'activité. Ainsi, dans le panel, les grandes entreprises (50 emplois ou plus) représentent 7% des participations, les entreprises de 10 à 49 emplois 25% et les entreprises de moins de 10 emplois 68%. En termes de typologie d'activité, la représentativité est évaluée en regardant le ratio entre le nombre d'emplois dans les entreprises participant à l'enquête et le nombre d'emplois recensés dans le canton dans le même type d'activité. La représentativité est assurée, puisque selon les types d'activité, le ratio oscille entre 10% et 43%.

3. ***Quels sont les critères qui permettent d'évaluer la situation actuelle et à venir, notamment les projections conjoncturelles (cf. notes de bas de pages) ?***
4. ***Quelle est la composition de l'échelle d'évaluation (maussade, satisfaisante, favorable, bonne,...) et le sens des termes utilisés, notamment des « qualificatifs » complémentaires à l'exemple de « clairement [favorable] », « largement [favorable] » ou encore « franchement [bonne] » ?***

Les questions posées dans le cadre de l'enquête sont formulées en termes généraux afin de rester pertinentes quelles que soient les particularités des entreprises. Elles portent sur le passé récent, la situation actuelle, mais aussi sur les perspectives à un horizon de 3 ou 6 mois. Les questions étant pour la plupart qualitatives, les réponses à apporter ont trois modalités prédéterminées :

- modalité « positive » (exemples : ces 3 derniers mois, le chiffre d'affaires a augmenté; nous considérons que la situation de nos affaires est bonne; ces 6 prochains mois, la situation de nos affaires va s'améliorer);
- modalité « neutre » (exemples : ces 3 derniers mois, le chiffre d'affaires est resté identique; nous considérons que la situation de nos affaires est satisfaisante; ces 6 prochains mois, la situation de nos affaires va rester identique);
- modalité « négative » (exemples : ces 3 derniers mois, le chiffre d'affaires a diminué; nous considérons que la situation de nos affaires est mauvaise; ces 6 prochains mois, la situation de nos affaires va se détériorer).

Les réponses de l'ensemble des entreprises participant à l'enquête sont quantifiées selon la méthode du « solde ». Un solde résulte de la différence entre la part de réponses « positives » – correspondant aux réponses des entreprises qui, par exemple, estiment « bonne » la marche de leurs affaires – et « négatives » – correspondant aux réponses des entreprises jugeant, par exemple, « mauvaise » la marche de leurs affaires –. Les réponses sont pondérées selon la taille de l'entreprise, déterminée par le nombre de personnes qu'elle emploie. Par définition, un solde varie entre - 100 (toutes les entreprises indiquent que la marche de leurs affaires est « mauvaise ») et + 100 (toutes les entreprises indiquent que la marche de leurs affaires est « bonne »).

Les soldes résument de façon satisfaisante l'évolution de chaque indicateur retenu.

Selon l'échelle que l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) utilise dans ses commentaires, et qui est fondée sur les recommandations émises par le KOF, l'appréciation est « bonne » ou « favorable » quand le solde est de + 5 ou plus. Elle l'est « franchement », « clairement » ou « largement » quand le solde est supérieur à + 20. La situation est formellement « satisfaisante » lorsque le solde est compris entre + 4,9 et - 4,9. Quand le solde est compris entre une valeur proche de - 4,5 et - 4,9, la situation est alors jugée « juste satisfaisante ». La situation est « mauvaise », « maussade » ou « morose » quand le solde est inférieur à - 5. Au-delà de - 20, la situation l'est « franchement », « clairement » ou « largement ».

Soulignons que les attributs précités sont une manière de vulgariser la communication de chiffres abstraits, sans unité, mais qui résument bien la situation au vu des autres indicateurs conjoncturels disponibles. Ils ne suggèrent aucune recommandation d'aucune sorte.

##### ***5. Quelles sont les réponses données par l'Etat à la situation économique du commerce de détail et, plus particulièrement, à la très faible appréciation portée au domaine « non alimentaire » du commerce de détail ?***

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE), à travers la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), est en contact régulier avec les associations professionnelles et faïtières qui représentent le secteur du commerce de détail à Genève. Cette collaboration assure un flux d'information constant entre le terrain et l'administration, permettant ainsi de répondre efficacement aux défis de ce secteur.

Par ailleurs, plusieurs mesures de soutien élaborées spécifiquement pour ce secteur ont été mises en œuvre par la DG DERI au cours des derniers mois, notamment dans le cadre du programme démarré en 2022 intitulé « Mesures d'accompagnement pour les entreprises » (MAPE).

On citera parmi elles le développement et la mise en ligne de l'Observatoire du commerce, en collaboration avec le département du territoire (DT), l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition des Prix du commerce de l'économie genevoise après un hiatus de 2 ans (115 commerces participants) et la campagne de promotion en ligne « CEKELENÔ » (mise en œuvre de la motion 2437 (M 2437)<sup>13</sup>, plus de 500 000 vues toutes plateformes confondues à ce jour) comme mesures mises en œuvre ces derniers mois pour la promotion du commerce de détail genevois.

Le commerce non alimentaire, au même titre que le commerce alimentaire, font partie intégrante de ces mesures de promotion, ainsi que des réflexions menées pour l'élaboration de ces différentes actions de soutien. Il s'agit d'une approche de promotion globale, qui cherche à outiller et à mettre en valeur un secteur important du tissu économique cantonal.

***6. Le cas échéant, quelles sont les mesures [complémentaires] qui pourraient être envisagées et/ou mises en œuvres par l'Etat pour assurer le maintien, à Genève, d'une diversité du commerce de détail, plus particulièrement des plus petits commerces qui créent de l'emploi et du lien social dans les quartiers ?***

Le commerce de détail, et plus particulièrement les commerces de quartier, ont en effet une portée sociale qui dépasse le point de vue strictement économique et la création d'emplois. Cet aspect est pris en compte par le DEE lors de l'élaboration de mesures de soutien et est largement relayé par les milieux professionnels lors de nos échanges.

Le DEE continuera en 2023 ses efforts de soutien et de promotion au commerce de détail, à la fois en maintenant un dialogue avec les représentants du secteur, mais également via des politiques de soutien et de promotion du secteur.

Dans ses échanges réguliers avec les communes, le DEE est particulièrement attentif aux réflexions en cours sur les conditions

---

<sup>13</sup> M 2437 : Pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation en faveur du commerce de détail genevois et le développement d'une stratégie de promotion économique spécifique.

d'implantation des petits commerces dans les nouveaux quartiers et les actions qui permettraient de renforcer leur attractivité.

L'année 2023 marquera également la 10<sup>e</sup> édition des Prix du commerce de l'économie genevoise, pour laquelle un concept revu est en cours d'élaboration. Le déploiement de la M 2437 continuera également, afin de continuer à mettre en valeur l'importance, les atouts et la richesse du commerce de détail à Genève. Par ailleurs, l'Observatoire du commerce est amélioré de manière constante, notamment dans son ergonomie et ses fonctionnalités, grâce aux retours des utilisatrices et utilisateurs et des partenaires du commerce.

Enfin, le DEE, via la DG DERI, poursuit la mise en œuvre des mesures et programmes d'accompagnement des entreprises vers la durabilité et la transition numérique, thématiques d'une importance certaine pour le commerce de détail, lequel est identifié comme un secteur-clé dans le cadre de ces transitions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA